

Ce qu'est un Conseil de quartier

Un organe consultatif indépendant
de la mairie mais associant les habitants
à la gestion municipale.

Un lieu de concertation, d'échanges,
d'expression et de proposition.

Conditions pour postuler

Résider ou travailler dans le quartier.
Pas de limite d'âge.

Un engagement pour trois ans mais
avec la possibilité de démissionner.
Il est, par contre, impossible de siéger
dans plusieurs Conseils de quartier.

Pour plus d'informations et
pour vous inscrire sur la liste des candidats
(possibilité de s'inscrire sur place)
contactez Sandrine Persillon au **05 58 05 87 52**
ou sandrine.persillon@montdemarsan.fr

mon quartier
notre cadre de vie
décidons ensemble

Bourg Neuf /Crouste

4 décembre, 18h30

École primaire Bourg Neuf

Saint Jean d'Août

6 décembre, 19h30

Maison des associations
Bld de Candau

Dagas/Beillet/ Chourié/Laguille

13 décembre, 18h30

École primaire du Beillet

Barbe d'Or

4 décembre, 19h30

Clud des aînés Barbe d'Or

Hippodrome

14 décembre, 18h30

Bar de l'hippodrome

Saint-Médard

13 décembre, 19h30

Château de Nahuques

Peyrouat/Argenté/ Nonères

6 décembre, 18h30

École primaire du Peyrouat

Centre ville

7 décembre, 19h30

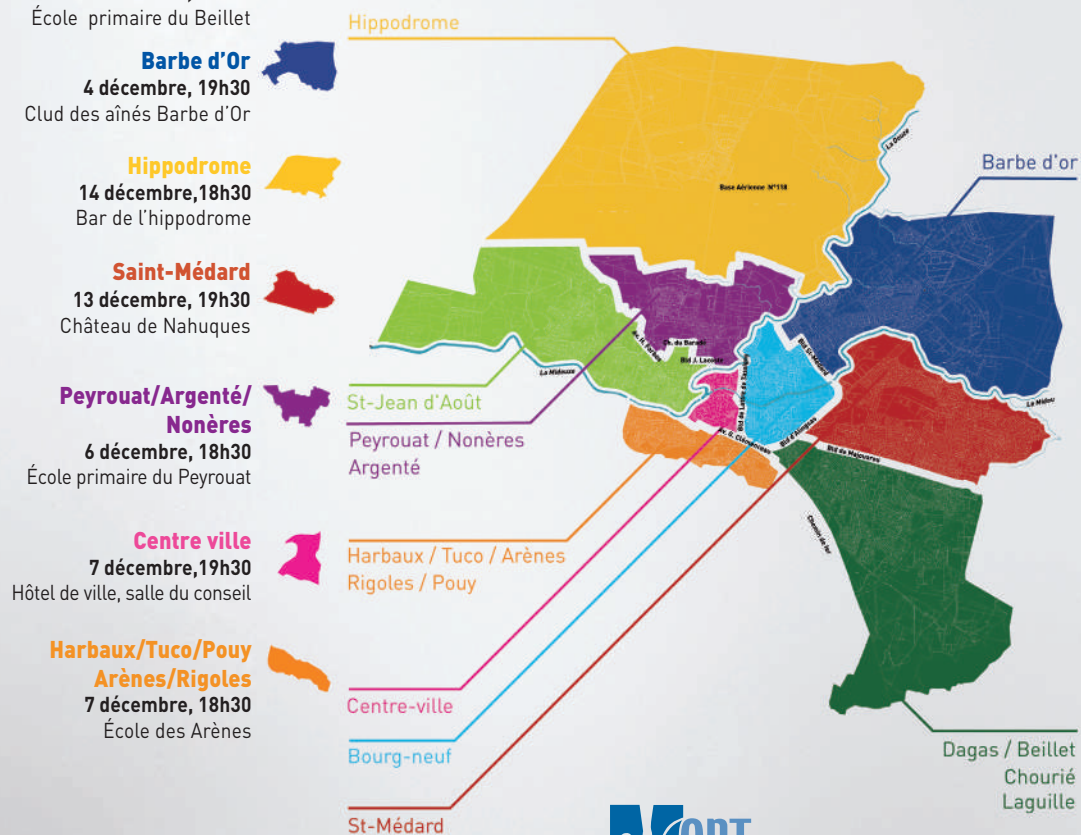
Hôtel de ville, salle du conseil

Harbaux/Tuco/Pouy Arènes/Rigoles

7 décembre, 18h30

École des Arènes

CONSEILS DE QUARTIER MONT DE MARSAN ANNÉES 2017-2020



Conception maquette : M. Formytable - Mise en page : service communication - Impression : Castey Aire sur l'Adour - Ne pas jeter sur la voie publique

Rens. 05 58 05 87 52
www.montdemarsan.fr

Composition des Conseils

15 personnes siègeront dans chaque Conseil de quartier. Parmi elles, deux élus, les treize autres étant issues d'une liste de volontaires sur laquelle chacun peut s'inscrire, quel que soit son âge, sa nationalité, son ancienneté dans la ville...
Seule condition : aimer son quartier et avoir envie de le faire vivre. Ces conseils doivent pouvoir être divers, mixtes, intergénérationnels.

De cette liste de volontaires, huit membres sont tirés au sort lors des réunions publiques organisées tout au long du mois de décembre (dates et lieux en première page). Ces réunions de mise en place des Conseils de quartier de Mont de Marsan seront donc un moment fort. Les cinq autres membres sont désignés par le Maire ultérieurement.

Par la suite, les 15 membres organiseront leur mode de fonctionnement et mettront en place la présidence de leur Conseil, qui sera assurée conjointement par l'élu référent et par un membre élu par le Conseil. Tout au long du processus de mise en place la population sera informée et le Conseil de quartier invitera au moins une fois par an l'ensemble des habitants du quartier à participer à une réunion plénière.

CONSEILS DE QUARTIER MONT DE MARSAN



Abords du terrain du Pégly sécurisés



Accueil des nouveaux arrivants une fois par an



Présentation d'aménagements aux riverains



La fête des jardins, dernier dimanche d'avril



La Médiévale, début septembre

Pourquoi s'engager dans les Conseils de quartier ?

mon quartier
notre cadre de vie
décidons ensemble



Nouvel habillage extérieur de la salle Georges Brassens



Aménagements du parc Jean Rameau



Aménagements de la Place Pitrac



Vide-greniers gratuits

Associant des habitants d'une ville à la gestion municipale, les Conseils de quartier sont associés à l'élaboration de nombreux projets municipaux. **Ils proposent l'action aux élus**, et permettent d'éclairer les décisions du conseil municipal sur tout projet intéressant directement le quartier.

L'idée étant qu'ils soient un **relais important entre la Ville et la population du quartier**, la clef de voûte du dispositif de démocratie locale et de consultation des habitants, une caisse de résonance pour faire remonter les attentes des administrés, comme pour participer à l'information des habitants sur les projets de la Ville.

Les Conseils de quartier sont aussi un **lieu d'information et de débats**, un cadre pour exposer ses arguments, recueillir et chercher à comprendre les différents points de vue, mettre en relation, intégrer les nouveaux arrivants. Ils ont vocation, par le dialogue qu'ils établissent, à **améliorer le vivre-ensemble** et peuvent **susciter des projets créateurs d'une dynamique de quartier, fédérant les divers acteurs locaux.**

Les Conseils de quartier disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. **Une enveloppe annuelle pour les projets d'aménagement et d'améliorations de leurs propositions est votée par le Conseil municipal.**

C'est un outil formidable de démocratie que nous avons mis en place !